



TRIBUNE

08/12/20

Pollution sonore de l'aéroport Paris-Orly : Non au retour en arrière !

Par l'association DRAPO (Défense Riverains Aéroport Paris Orly) soutenue par une quarantaine de municipalités et une trentaine d'associations, tous adhérents, du sud francilien

Chacun de nous connaît depuis la pandémie de coronavirus une parenthèse « enchantée » avec la baisse du trafic aérien et de ses nuisances.

Car le bruit des avions est un enjeu de santé publique en Ile-de-France où plus de 5,3 millions¹ de personnes sont survolées à basse altitude et exposées à des nuisances sonores allant au-delà des valeurs guide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'aéroport d'Orly, à 10km de Paris, est situé dans un important bassin de population. Les avions survolent 251 communes à moins de 3 000 m d'altitude. Près de 2 millions d'habitants² subissent des nuisances sonores considérables avec des répercussions documentées sur la santé – perturbation du sommeil, stress, retards d'apprentissages et, au-delà d'un seuil, maladies cardio-vasculaires.

D'après les études de Bruitparif, dans les quartiers résidentiels proches de l'aéroport de Paris-Orly, les conséquences sanitaires portant sur 500 000 riverains en disent long : 37 mois de vie en bonne santé en moins pour les habitants de Villeneuve-Saint-Georges, par exemple.

Le sujet est plus que jamais d'actualité. DRAPO - notre réseau d'associations, d'élus et de riverains de l'aéroport de Paris-Orly - condamne fermement l'attitude de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) et d'Aéroport de Paris (ADP). Celle-ci a omis de nous associer à l'élaboration du cahier des charges servant de cadre au dossier à présenter à l'Europe sur les propositions de procédures et dispositifs permettant la réduction des nuisances aériennes de Paris-Orly.

Ces propositions dites « d'approche équilibrée » consistent à déterminer les problèmes de bruit de l'aéroport, puis à analyser les diverses mesures de réduction disponibles, en étudiant quatre domaines : la réduction du bruit à la source (avions plus silencieux), la planification et la gestion de l'utilisation des terrains, les procédures opérationnelles d'atténuation du bruit et les restrictions d'exploitation.

Cette démarche équilibrée, initiée par la directive européenne 2002/30/CE, ne couvre pas seulement la suppression des avions les plus bruyants. Nous connaissons ces textes, nous en percevons les avantages et les inconvénients, mais nous constatons dans la démarche engagée que la DGAC,

¹ Source : Bruitparif

² 1 962 000 personnes (source DRAPO)

chargée par l'Europe de réaliser le rapport d'approche équilibrée, a mandaté ADP pour faire ce travail, lequel a choisi une société pour enquêter et rédiger le rapport. C'est ADP, seul, qui décide du contenu de l'étude, c'est ADP seul qui influe sur les conclusions et donc sur les mesures qui seront à adopter. Ceci est contraire à ce que recommande le règlement européen : l'ensemble de la procédure devrait être indépendante de toute organisation intervenant dans l'exploitation.

La direction de l'aéroport de Paris-Orly nous a informé de deux réunions l'une le 8 décembre portant sur le seul quatrième volet de « l'approche équilibrée » ; les trois autres volets ne sont pas « à l'ordre du jour » car traités dans le dossier PPBE" (plan de protection du bruit dans l'environnement) lequel est présenté le 15 décembre, avec pour objectif final un débat à la commission consultative de l'environnement (CCE) d'Orly, reportée à la mi-janvier 2021.

Il est rigoureusement impossible de travailler aussi vite sur des documents complexes à élaborer : il est clair qu'il ne s'agit là que d'un simulacre de concertation pour deux documents à l'évidence déjà largement pré-écrits et verrouillés, voire totalement pré-rédigés. Cette situation est inacceptable et constitue un véritable déni de démocratie. Nous ne pouvons cautionner pareille attitude de la part de la DGAC et d'ADP. Nous appelons une réaction vive des riverains, élus et associations qui les défendent, refusant une possible augmentation grave des nuisances encourues au vu du déroulé qui vient d'être relaté.

Nous voulons être concertés sur l'étude « d'approche équilibrée ». Nous demandons qu'elle soit faite sous l'égide des pouvoirs publics, que les décisions soient prises à chaque étape par consensus et qu'à la fin les dispositions adoptées aillent bien dans le sens de la directive, à savoir « la réduction des nuisances générées par les survols ».

La crise du transport aérien est un moment stratégique pour penser le long terme sur l'environnement comme pour les salariés de l'aéronautique. Transparence et concertation doivent présider à toute démarche car la situation est très sérieuse pour notre région.

Signataires : Éric GRILLON, Maire d'ABLON-SUR-SEINE ; Régis CHARBONNIER, Maire de BOISSY- SAINT-LEGER ; Jean LAVIOLETTE, Maire de BRIE-COMTE-ROBERT ; Bruno GALLIER, Maire de BRUNOY ; Jean-François VIGIER, Maire de BURES-SUR-YVETTE ; Christian LECLERC, Maire de CHAMPLAN ; Michel BOURNAT, Maire de GIF-SUR-YVETTE ; Lamia BENSARSA REDA, Maire de JUVISY-SUR-ORGE ; Yvan LUBRANSKI, Maire de LES MOLIERES ; Michel PAPIN, Maire de LESIGNY ; Chantal THIRIET, Maire de LIMOURS-EN-HUREPOIX ; Olivier THOMAS, Maire de MARCOUSSIS ; Sylvie CARILLON, Maire de MONTGERON ; Yvan FEMEL, Maire de NOISEAU ; Didier PERRIER, Maire de NOZAY ; Arnaud VEDIE, Maire de PERIGNY-SUR-YERRES ; Christine GARNIER, Maire de QUINCY-SOUS-SENART ; Patrick FARCY, Maire de VILLECRESNES ; Didier GONZALES, Maire de VILLENEUVE-LE-ROI ; Jacques Alain BENISTI, Maire de VILLIERS-SUR-MARNE ; Jean Marie VILAIN, Maire de VIRY- CHATILLON ; Olivier CLODONG, Maire de YERRES ; Grégoire DE LASTEYRIE, Maire de PALAISEAU ; Sylvain LAMBERT, Maire de ROCHEFORT-EN-YVELINES ; Michaël DAMIATI, Maire de CROSNE ; Marie- Carole CIUNTU, Maire de SUCY-EN-BRIE ; Françoise LECOUFLE, Maire de LIMEIL-BREVANNES ; Francisque VIGOUROUX, Maire d'IGNY ; Philippe GAUDIN, Maire de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES ; Brigitte VERMILLET, Maire de MORANGIS ; Metin YAVUZ, Maire de VALENTON ; Didier LE COZ, Adjoint du Maire de YERRES ; Jacky GERARD, Adjoint du Maire de QUINCY-SOUS-SENART ;

Yves DROCHON, Adjoint du Maire de BURES-SUR-YVETTE ; Evelyne COLLINO, Adjointe du Maire de FORGES-LES-BAINS ; Denis TOUILLER, Adjoint du Maire de NOZAY ; Gérard BOUTHIER, Président DRAPO ; Michel VAN HOEGAERDEN, Administrateur, Consultant technique ; Jacqueline MORICE, Trésorière DRAPO ; Sandrine LAMIRE, Conseillère régionale IDF ; Patrick RATTER, Vice-président DRAPO ; Claude CARSAC, Vice-président DRAPO ; Luc OFFENSTEIN, Vice-président DRAPO et Président de OYE 349 et du collectif Alerte Nuisances Aériennes ; Anne-Michael SULIC, Vice-présidente DRAPO ; Yves MERLAT, Vice-président DRAPO ; Luc SAUVIGNON, Membre du conseil d'administration de DRAPO ; Jean Luc ALISON, Membre du conseil d'administration de DRAPO ; Jean-Pierre BERGERO, Membre du conseil d'administration de DRAPO ; Eric CONSTANTIN, Membre du conseil d'administration de DRAPO ; Thomas DELAGREE, , Membre du conseil d'administration de DRAPO ; Didier SERRE, Membre du conseil d'administration de DRAPO ; Jean-Bernard PAUL, Membre du conseil d'administration de DRAPO ; Claude CARSAC, Représentant de France Nature Environnement ; William SCHAAR, Président de l'Association NARN 91.

Contact presse

Marlyn DUFETRELLE - 06 70 13 16 91 - marlyn.danielfufetrelle@agence-rup.net